

Dominique Desbois

# Pour stopper et inverser la déforestation, il faut préciser les normes du verdissement

Stopper et inverser la déforestation d'ici à 2030, tel est l'engagement pris par plus d'une centaine de pays lors de la 26<sup>e</sup> Conférence des parties (CdP26) pour les Nations unies à Glasgow. L'Accord de Paris stipulait que, dans la seconde moitié de ce siècle, les quantités de carbone piégées par l'ensemble des puits de carbone seraient au moins égales sinon supérieures aux émissions anthropiques (politique d'équilibrage des émissions de carbone, dite à « zéro-émission nette »).

Dans ce contexte, les programmes de protection et de plantation des forêts sont déterminants pour atteindre l'objectif de cet accord qui est de limiter la hausse des températures « bien en deçà de 2 °C » par rapport aux niveaux préindustriels. Face aux conséquences du changement climatique, comme la multiplication des épisodes météorologiques extrêmes, la question de l'adaptation tend désormais à devenir au moins aussi pressante que celle de l'atténuation. Parmi les conséquences des épisodes météorologiques extrêmes, rendus plus fréquents par le changement climatique, figurent également les feux de forêts spontanés de la zone boréale. Cette recrudescence des feux de forêts touche

*Dominique Desbois est ingénieur à l'UMR Économie publique de l'AgroParisTech-Inrae et médaille de Vermeil de l'Académie d'agriculture.*

différemment les zones tempérées ou subtropicales en fonction des gradients d'humidité et de température.

La déforestation de l'Amazonie s'accélère, et la dégradation des écosystèmes forestiers – qu'il s'agisse d'abatage, d'éclaircissement ou de brûlis – émet actuellement 4,4 gigatonnes d'équivalent CO<sub>2</sub>, soit 11 % des émissions. En revanche, les forêts, en tant que « puits de carbone », absorbent annuellement 7,6 gigatonnes d'éqCO<sub>2</sub>, soit 36 % des absorptions. La dégradation des forêts devenant un processus majeur à l'origine de la perte de carbone, une priorité politique plus importante devrait lui être accordée. Un certain nombre de stratégies nationales fondent leur espoir d'équilibrer leurs émissions de carbone en promouvant les techniques sylvicoles, de l'agroforesterie à la restauration des tourbières ou des mangroves. Ce serait notamment le cas en Russie dont le territoire abrite 20 % des 4 milliards d'hectares de la surface mondiale des couverts forestiers. De trois à cinq fois plus rapide que la moyenne du couvert forestier tropical, la déforestation des mangroves littorales serait en partie « importée » par la consommation de crevettes. Compte-tenu des chaînes d'approvisionnement mondiales, la déforestation sur la période actuelle (2001-2015) menace principalement les forêts tropicales, lesquelles constituent les domaines bioclimatiques les plus menacés de la planète. Cette déforestation est accélérée par la demande mondiale des produits de base : les modes de consommation des pays du G7 entraînent une perte moyenne de près de quatre arbres par personne et par an.

**La déforestation menace principalement les forêts tropicales, lesquelles constituent les domaines bioclimatiques les plus menacés de la planète.**

### **La martingale du reboisement**

L'objectif de 2020 n'ayant pas été atteint, la déclaration commune de Glasgow réaffirme la volonté de lutter contre les facteurs de la déforestation et de la dégradation forestière. Douze pays, dont la France, s'engagent à mobiliser 10,3 milliards d'euros de fonds publics, d'ici à 2025, pour lutter contre la déforestation. Les investissements privés devraient dépasser 6 milliards d'euros. Sur l'ensemble de ces fonds, 1,3 milliards d'euros sont fléchés vers le bassin du Congo, seconde zone forestière tropicale derrière l'Amazonie.

De fait, le système onusien, qui comptabilise la balance mondiale des gaz à effet de serre, permet de compenser les émissions industrielles par les absorptions estimées d'après les surfaces forestières. Ainsi, le Myanmar<sup>1</sup> absorbe 96 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>e, alors qu'il n'en émet que 8 millions. Bien qu'il consomme des combustibles fossiles, il peut prétendre à la neutralité carbone en pondérant les activités industrielles hautement émettrices par le jeu du marché financier des titres d'émission-carbone. Certes, cela ne représente qu'une infime partie des 33,2 milliards de tonnes de CO<sub>2</sub>e émises par les énergies fossiles, mais ce troc illustre les dérives auxquelles peuvent conduire les excès de la finance « verte » si sa régulation pêche par une confiance exagérée dans les informations d'audit extra-financier.

Les termes de l'accord portent principalement sur la conservation des forêts et d'autres écosystèmes tels que les tourbières ou les mangroves, ainsi que l'accélération de leur restauration. Cet accord promeut également la production et la consommation durables de produits de base – c'est-à-dire qui n'entraînent pas la déforestation ou la dégradation des terres – sans oublier la réduction de la vulnérabilité des communautés vivant sur ces territoires.

### **Préciser les normes du « verdissement »**

Intronisée au marché européen par l'émission, en 2007, de la première obligation « verte » de la Banque européenne d'investissement, la finance « verte » ne cesse de se développer depuis 2010, alors que les produits financiers constituent toujours une grande partie du financement des industries fossiles. Cependant, en 2020 les obligations « vertes » ne représentaient qu'un encours de 1 000 milliards de dollars, soit seulement 0,8 % de l'encours obligataire mondial. C'est l'un des paradoxes apparents du boom de la finance « verte » : sa croissance actuelle de 15 % par an ne saurait masquer le *business as usual* de la quasi-totalité des fonds d'investissement : seuls 158 des 16 500 fonds

**La finance « verte » ne cesse de se développer depuis 2010, alors que les produits financiers constituent toujours une grande partie du financement des industries fossiles.**

1- [Nom officiel de la Birmanie depuis 1989, NDLR]

étudiés par le *Carbon Disclosure Project* sont en phase avec l'Accord de Paris alors que la population analysée ne représente que le tiers du secteur financier ouvert au public et seulement 0,5 % des placements analysés. *A contrario*, plus de 65 % des actifs étudiés conduisent à un scénario de plus de 3 °C de réchauffement.

**Au-delà des garde-fous réglementaires, les capacités de contrôle exercées par les superviseurs sont essentielles.**

Après l'adoption des règles d'application de l'article 6 de l'Accord de Paris, conclu lors de la 24<sup>e</sup> Conférence des Parties à Katowice en 2018, les normes comptables des échanges sur le marché du carbone sont précisées par l'Accord de Glasgow sur trois points techniques déterminants : tous les crédits carbone utilisés doivent être « ajustés » – un État réduisant ses émissions de dix tonnes de CO<sub>2</sub>e et vendant trois tonnes de CO<sub>2</sub>e doit déclarer une réduction de sept tonnes de CO<sub>2</sub>e – pour écarter *a priori* les risques de double compte ; les crédits acquis par chaque pays, sous mécanisme de développement propre (Accord de Kyoto), restent transférables sous l'Accord de Paris pour atteindre leur contribution nationale déterminée à l'horizon 2030 (300 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>e qui ne seront pas réduites, déplorent les ONG) ; enfin, pour dépasser le jeu à somme nulle de la compensation, chaque transaction effectuée sur le marché carbone annule automatiquement 2 % des crédits (un taux certes très faible mais qui devrait être révisé tous les cinq ans).

Au-delà des garde-fous réglementaires, les capacités de contrôle exercées par les superviseurs sont essentielles. Il faut espérer que le cadre législatif européen (règlement *Sustainable Finance Disclosures Regulation* de 2019) et la taxonomie européenne des activités « durables sur le plan environnemental » finissent par s'imposer au niveau mondial, fournissant une base commune pour estampiller un investissement comme « bas carbone », « de transition » ou « facilitateur ». Les potentiels écueils de la complexité de ce cadre et de son coût de mise en œuvre demeurent.